



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2014

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 2 décembre 2014 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

Au début de la séance, madame la mairesse Marlene Cordato invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Monsieur Steve Adams, décédé le 6 novembre à l'âge de 86 ans;
- Monsieur Pierre Côté, décédé le 16 novembre à l'âge de 55 ans;
- Monsieur Pierre Stephenson, décédé le 25 novembre à l'âge de 59 ans;
- Monsieur Charles Auguste Morissette, décédé le 28 novembre dernier à l'âge de 83 ans.

et exprime ses plus sincères condoléances aux familles éprouvées.

RÉSOLUTION 2014-12-656 ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE reporter l'article 14 - « Soumissions – Travaux de mise en place d'une génératrice à l'hôtel de ville – Contrat 2014-1410 – Règlement RV-1563 »;

DE reporter l'article 25 - « Régie intermunicipale du parc du Domaine Vert – Prévisions budgétaires 2015 et versement de la quote-part »;

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Au cours de la période de questions allouée au début de la séance ordinaire, des questions ont été adressées aux membres du conseil par les citoyens présents et se résument comme suit :

Monsieur Jacques Roberge

- Dépose et commente la décision rendue par la Régie de l'énergie concernant la tarification d'Hydro-Québec;
- Déménagement d'une maison sur l'Île-de-Mai – Récupération par la Ville des coûts reliés à ces travaux.

Monsieur André Bordeleau

- Fusion du Service de sécurité incendie;
- Site Aramis.

RÉSOLUTION 2014-12-657 PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE prolonger la période de questions allouée aux citoyens, d'une période additionnelle de vingt (20) minutes.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS - PROLONGATION

Madame Marlène Côté

- Comportement des membres de la communauté juive.

Madame Caroline Provencher

- Libre accès au chemin de l'Île-de-Mai obstrué par les voisins en construction;
- Demande que le bout du chemin de l'Île-de-Mai demeure un chemin public.

RÉSOLUTION 2014-12-658 PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE prolonger la période de questions allouée aux citoyens, d'une période additionnelle de vingt (20) minutes.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS - PROLONGATION

Monsieur Hugues Fournier

- Remercie la Ville pour les travaux effectués sur la terrasse Filion
- Propriété en zone inondable – on lui demande d'agir comme un promoteur – Construire une maison est-ce une extension de service?

Monsieur Richard Corbeil

- Soumissions – Vente du bois coupé – La Ville a-t-elle pris une décision suite à l'appel d'offres?

Madame Kim Valiquette

- Projet d'aménagement derrière l'église.

RÉSOLUTION 2014-12-659

SÉANCE D'INFORMATION – RÈGLEMENT RV-1441-024

La mairesse Madame Marlene Cordato invite le conseiller, monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Premier Projet de règlement RV-1441-024 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'augmentation de la hauteur permise d'un bâtiment dans la zone C-3 403.

Période de questions

Après avoir expliqué le Projet de règlement RV-1441-024, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

À cette occasion, deux questions ont été adressées à ce sujet et seront reproduites au livre des procès-verbaux des séances de consultation.

RÉSOLUTION 2014-12-660

SÉANCE D'INFORMATION – RÈGLEMENT RV-1442-003

La mairesse Madame Marlene Cordato invite le conseiller, monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Projet de règlement RV-1442-003 modifiant le Règlement RV-1442 sur la construction.

Période de questions

Après avoir expliqué le Projet de règlement RV-1442-003, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions. À cette occasion, aucune question n'a été adressée à ce sujet.

RÉSOLUTION 2014-12-661

AUDITION D'UNE DÉROGATION MINEURE – 2843, RUE JACQUES-BREL – LOT 2 504 889 – ZONE R-1 419 – 1410-DM-249

Monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande d'une dérogation mineure ayant trait au bâtiment situé au 2843, rue Jacques-Brel, lot 2 504 889 du cadastre du

Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 419 visant la réduction de la marge minimale pour le mur latéral droit du bâtiment, représentant une dérogation de 1,21 mètre, soit 24,2 % inférieur à la norme minimale exigée par l'article 250 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, aucune question n'a été adressée au conseil;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accorder une dérogation mineure ayant pour effet d'établir la norme minimale de la marge avant à 3,79 mètres alors que le Règlement RV-1441 sur le zonage exige une marge avant minimale de 5 mètres pour cette zone.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-12-662
AUDITION D'UNE DÉROGATION MINEURE – 10, RUE DE LA ROSE-DES-CÈDRES – LOT 3 005 620 – ZONE R-1 137 - 1410-DM-250

Monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande d'une dérogation mineure ayant trait au bâtiment situé 10, rue de la Rose-des-Cèdres, lot 3 005 620 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 137 visant la réduction de la marge minimale de recul avant du bâtiment, représentant une dérogation de 0,30 centimètres, soit 4,3 % inférieure à la grille des usages et normes de la zone R-1 137 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, aucune question n'a été adressée au conseil;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accorder une dérogation mineure ayant pour effet d'établir la norme minimale de la marge de recul avant du bâtiment à 6,70 mètres alors que le Règlement RV-1441 sur le zonage exige 7 mètres pour cette zone.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-12-663
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2014 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 novembre 2014, tels que rédigés.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-12-664
RÈGLEMENT RV-1441-022 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 4 novembre 2014;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1441-022 modifiant les dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage ayant trait au nombre de cases de stationnement requis.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-12-665
RÈGLEMENT RV-1569 - ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 4 novembre 2014;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1569 décrétant des travaux d'éclairage du parc linéaire du boulevard de la Grande-Allée et leur financement par emprunt au montant de 76 000 \$.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-12-666
RÈGLEMENT RV-991-21-9 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-991-21-9 modifiant le Règlement RV-991-21 concernant la régie et l'administration de l'aqueduc, fixant la taxe d'eau et établissant la compensation pour le service d'égout et l'assainissement des eaux usés.

RÉSOLUTION 2014-12-667
RÈGLEMENT RV-992-11-7 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-992-11-7 modifiant le Règlement RV-992-11 sur l'enlèvement des déchets, l'établissement d'un système de collecte sélective et l'imposition d'une compensation à ces fins.

RÉSOLUTION 2014-12-668
RÈGLEMENT RV-1125-2 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1125-2 modifiant le Règlement RV-1125 décrétant un mode de tarification à l'égard de la procédure de révision administrative en matière d'évaluation foncière et fixant ses modalités d'application.

RÉSOLUTION 2014-12-669
RÈGLEMENT RV-1268-6 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1268-6 modifiant le Règlement RV-1268 établissant un contrôle sur la démolition des immeubles et un programme de réutilisation du sol dégagé.

RÉSOLUTION 2014-12-670
RÈGLEMENT RV-1366-3 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1366-3 modifiant le Règlement RV-1366 sur la signalisation routière.

**RÉSOLUTION 2014-12-671
RÈGLEMENT RV-1442-003 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1442-003 modifiant le Règlement RV-1442 sur la construction.

**RÉSOLUTION 2014-12-672
RÈGLEMENT RV-1446-1 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1446-1 modifiant le Règlement RV-1446 sur les dérogations mineures.

**RÉSOLUTION 2014-12-673
RÈGLEMENT RV-1571 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1571 sur le financement des dépenses et sur l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2015.

**RÉSOLUTION 2014-12-674
RÈGLEMENT RV-1572 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1572 sur les tarifs de certains biens, services ou activités pour l'exercice financier 2015.

**RÉSOLUTION 2014-12-675
RÈGLEMENT RV-1573 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1573 décrétant l'acquisition de véhicules électriques et son financement par emprunt.

**RÉSOLUTION 2014-12-676
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accuser réception du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, pour la période du 23 octobre au 19 novembre 2014, conformément au Règlement RV-1497.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-12-677
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accuser réception du dépôt par le trésorier du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 16 octobre au 15 novembre 2014 montrant un total des activités de 6 706 639,28 \$ comme suit :

| DÉTAILS | MONTANTS (\$) | TOTAUX (\$) |
|---|---------------|--------------|
| Activités financières de fonctionnement | 4 524 092,47 | |
| Activités financières d'investissement | 1 220 695,70 | |
| Total des chèques fournisseurs | | 5 744 788,17 |
| Salaires – Dépenses | 1 471 741,79 | |
| Salaires - Déductions | (509 890,68) | |
| Total des salaires nets | | 961 851,11 |
| GRAND TOTAL DES ACTIVITÉS | | 6 706 639,28 |

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-12-678
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie, en date du 5 novembre 2014, révisée le 26 novembre 2014, montrant un total de 266 893,61 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-12-679
EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser le trésorier de la Ville à emprunter au fonds de roulement la somme de 75 000 \$ pour effectuer des travaux de réaménagement à l'hôtel de ville, remboursable sur une période de trois (3) ans, projet 811 004.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-12-680
MESURE D'APPARIEMENT FISCAL SUR LA NOUVELLE NORME DES
REVENUS DE TRANSFERT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

ATTENDU que le gouvernement du Québec a modifié à la fin de l'année 2013 les règles comptables concernant les revenus de transfert aux municipalités;

ATTENDU que les régularisations comptables qui doivent être apportées aux états financiers de 2014 de la Ville de Boisbriand pour tenir compte de la nouvelle norme comptable sur les paiements de transfert entrée en vigueur en 2013 engendrent un déséquilibre fiscal;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire permet une mesure palliative pour annuler ce déséquilibre fiscal par l'utilisation d'un poste « Montant à pourvoir dans le futur »;

ATTENDU qu'actuellement les montants réels d'affectation ne sont pas définitifs;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser le trésorier à inscrire aux états financiers 2014 les affectations au poste « Montant à pourvoir dans le futur » nécessaires pour pallier au déséquilibre fiscal causé par la nouvelle norme comptable sur les paiements de transfert. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2014, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-12-681
SOUMISSIONS – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE (TOIT
PLAT) DE L'HÔTEL DE VILLE – CONTRAT 2014-1403-1 – RÈGLEMENT
RV-1563**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de réfection de la toiture (toit plat) de l'hôtel de ville, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

| NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES | MONTANT (taxes incluses) Option 1 | MONTANT (taxes incluses) Option 2 |
|--|---|---|
| Les Toitures Techni-Toit 9165-1364 Québec inc. 26, rue Meunier Drummondville (Québec) J2A 1H6 | 206 437,61 \$ | |

| | | |
|--|------------------------------|---------------|
| J. Raymond couvreur et fils inc. 20 550, chemin de la Côte Nord Mirabel (Québec) J7J 2B7 | 208 811,85 \$ | 219 194,09 \$ |
| Couvertures Victo 2000 inc. 990, rue de la Batiscan Victoriaville (Québec) G6T 1Y2 | 227 650,50 \$ | |
| Toitures Trois Étoiles inc. 7550, St-Patrick LaSalle (Québec) H8N 1V1 | 249 760,19 \$ | |
| Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée 11600, avenue Philippe Panneton Montréal (Québec) H1E 4G4 | 251 595,19 \$ | 260 519,55 \$ |
| Toitures Léon inc. 364, rue St-Paul Repentigny (Québec) J5Z 4H9 | 257 737,16 \$ Irrecevable | |
| Couverture Montréal Nord ltée 8200, Lafrenaie St-Léonard (Québec) H1P 2A9 | 281 602,52 \$ | 256 308,02 \$ |
| Groupe Cirtech inc. 660, rue Notre-Dame Charrette (Québec) G0X 1E0 | 298 935,00 \$ | 258 693,50 \$ |
| LK Industries inc. 5100, Ambroise-Lafortune Boisbriand (Québec) J7H 1S6 | Irrecevable | |

ATTENDU les recommandations de monsieur André Lapointe, directeur du Service du génie du 2 décembre 2014 et de monsieur Alain Renaud, technicien principal de la firme Jean-Marc Coursol, Architecte, du 27 novembre 2014;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, en date du 25 novembre 2014.

D'accepter l'offre de Les toitures Techni-Toit., selon l'option I au montant total de 206 437,61 \$ (taxes incluses), pour les travaux de réfection de la toiture (toit plat) de l'hôtel de ville – Contrat 2014-1403-1.

D'imputer la dépense Règlement RV-1563.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-12-682
SOUMISSIONS – SOIRÉE DES BÉNÉVOLES 2015 – CONTRAT
2014-1412**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour le service d'organisation et tenue de la soirée des bénévoles, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

| NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES |
|--|
| Les Productions WOW 312, 80 ^e Avenue Laval (Québec) H7V 3J5 |
| Viva Prod inc. 4035, rue St-Ambroise, suite 417 Montréal (Québec) H4C 2E1 |
| 9126-5603 Québec inc. Productions Tapis Rouge 383, Ste-Adèle St-Charles-Borromée (Québec) J6E 1Y6 |

ATTENDU que les offres reçues a été analysée par les membres du comité de sélection nommés par le directeur général de la Ville, conformément à la Politique de gestion contractuelle adoptée le 18 janvier 2011.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière adjointe, le 11 novembre 2014 ainsi que du rapport du comité de sélection du 19 novembre 2014.

D'accepter l'offre de Viva Prod inc., ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation pour le service d'organisation et tenue de la soirée des bénévoles 2015, au montant de 55 981 \$ (toutes taxes incluses) – Contrat 2014-1412.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 791 07 493.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-12-683
SOUMISSIONS – ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES 2015 AVEC
ÉQUIPEMENTS – CONTRAT 2014-1414 – RÈGLEMENT RV-1534**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion 10 roues 2015 avec équipements, la Ville a reçu la soumission suivante :

| NOM ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE | MONTANT (taxes incluses) |
|--|-----------------------------|
| GloboCam (Montréal) inc. 155, rue Reverchon Pointe-Claire (Québec) H9P 1K1 | 270 913,32 \$ |

ATTENDU la recommandation de monsieur Camil Adam, directeur du Service des travaux publics, du 21 novembre 2014.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, en date du 18 novembre 2014.

D'accepter l'offre de GloboCam (Montréal) inc. au montant de 270 913,32 \$ (taxes incluses) pour l'acquisition d'un camion 10 roues 2015 avec équipements – Contrat 2014-1414.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1534.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-12-684
SOUMISSIONS – ACQUISITION D'UN BALAI DE RUE 2015 – CONTRAT 2014-1415 – RÈGLEMENT RV-1557

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'un balai de rue 2015, la Ville a reçu la soumission suivante:

| NOM ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE | MONTANT (taxes incluses) |
|---|-----------------------------|
| Cubex limitée 850, rue Boucher St-Jean sur Richelieu (Québec) J3B 7Z8 | 250 629,40 \$ |

ATTENDU la recommandation de monsieur Camil Adam, directeur du Service des travaux publics, du 20 novembre 2014.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, en date du 18 novembre 2014.

D'accepter l'offre de Cubex inc., au montant de 250 629,40 \$ (taxes incluses) pour l'acquisition d'un balai de rue 2015 – Contrat 2014-1415.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1557.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-12-685
SOUMISSIONS – FOURNITURE DE POLYMÈRE À L'USINE
D'ÉPURATION – CONTRAT 2014-1420**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture de polymère à l'usine d'épuration, la Ville a reçu les soumissions suivantes:

| NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES | MONTANT (taxes incluses) |
|--|-----------------------------|
| Les Produits Chimiques Erpac inc. 180, avenue St-Charles, bureau 110 Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 2L1 | 39 526,21 \$ |
| Axchem Canada ltd 5555, boul. des Forgues, bureau 203 Trois-Rivières (Québec) G8Y 5L5 | 42 195,83 \$ |
| Produits Chimiques CCC ltée 9999, Route Transcanadienne St-Laurent (Québec) H4S 1V1 | 45 760,04 \$ |
| Constant América inc. 7585, Cordner Lasalle (Québec) H8N 2R5 | Non conforme |

ATTENDU la recommandation de monsieur André Lapointe, directeur du Service du génie, du 2 décembre 2014.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, en date du 25 novembre 2014.

D'accepter l'offre de Les Produits Chimiques Erpac inc., au montant de 39 526,21 \$ (taxes incluses) pour la fourniture de polymère à l'usine d'épuration – Contrat 2014-1420, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 414 10 635.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-12-686
SOUMISSIONS – COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES
BOUES DE L'USINE D'ÉPURATION – CONTRAT 2014-1421**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la collecte, transport et disposition des boues pour l'usine d'épuration, la Ville a reçu la soumission suivante:

| NOM ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE | MONTANT (taxes incluses) |
|--|-----------------------------|
| BFI Canada inc. 4141, boul. De la Grande-Allée Boisbriand (Québec) J7H 1M7 | 377 779,11 \$ |

ATTENDU la recommandation de monsieur André Lapointe, directeur du Service du génie, du 2 décembre 2014.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, en date du 25 novembre 2014.

D'accepter l'offre de BFI Canada inc., au montant de 377 779,11 \$ (taxes incluses) pour la collecte, transport et disposition des boues pour l'usine d'épuration pour une durée de douze (12) mois – Contrat 2014-1421.

D'imputer la dépense 02 414 10 417.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-12-687
CONSEIL – DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE désigner, madame la conseillère Lori Doucet, conformément aux dispositions des articles 56 et 57 de la Loi sur les cités et villes, comme maire suppléant pour la période du 3 décembre 2014 jusqu'à la séance ordinaire du 7 avril 2015.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-12-688
DÉTERMINATION DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR
L'ANNÉE 2015**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément aux dispositions des articles 319 et 320 de la Loi sur les cités et villes, le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2015, soit :

| Date | Heure |
|---------------------------------|---------|
| 20 janvier 2015 ⁽¹⁾ | 19 h 30 |
| 3 février 2015 | 19 h 30 |
| 3 mars 2015 | 19 h 30 |
| 7 avril 2015 | 19 h 30 |
| 5 mai 2015 | 19 h 30 |
| 2 juin 2015 | 19 h 30 |
| 7 juillet 2015 | 19 h 30 |
| 18 août 2015 ⁽¹⁾ | 19 h 30 |
| 8 septembre 2015 ⁽²⁾ | 19 h 30 |
| 6 octobre 2015 | 19 h 30 |
| 3 novembre 2015 | 19 h 30 |
| 1 ^{er} décembre 2015 | 19 h 30 |

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-12-689
REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De prendre acte du dépôt par la greffière du registre des déclarations des membres du conseil municipal, en application de l'article 9 du Règlement RV-1555 adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Boisbriand.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-12-690
COMITÉ DE RETRAITE - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE
L'EMPLOYEUR**

ATTENDU que le mandat de tous les membres du Comité de retraite prend fin le 31 décembre 2014;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE désigner les quatre personnes qui siégeront au Comité de retraite à titre de représentants de l'employeur pour le prochain mandat, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017, soit :

- Madame Lori Doucet, conseillère municipale
- Monsieur André Drainville, directeur général adjoint et trésorier
- Madame Chantal Duranceau, directrice du Service des ressources humaines et de la paie
- Madame Francine Guénette, chef de division taxation/ évaluation/ perception.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-12-691
OSBL – BÉNÉFICIAIRES D'UNE POLICE D'ASSURANCE DE BIENS,
DOMMAGES ET RESPONSABILITÉ ASSUMÉE PAR LA VILLE

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver la liste des organismes sans but lucratif qui bénéficieront du programme d'achat en commun de l'Union des municipalités du Québec pour les assurances des biens et de la responsabilité pour la période du 30 novembre 2014 au 30 novembre 2015, à savoir :

Organismes culturels :

Club philatélique Les Timbrés de Boisbriand
Club photo de Boisbriand
Ligue de sacs de sable de Boisbriand
Maison des jeunes Sodarrid de Boisbriand
Oasis des aînés de Boisbriand
Pionniers de Boisbriand (Les)
Services d'entraides Le Relais
Troupe vocale Les Vagabonds de Boisbriand
Ligue d'improvisation Majeure classique de Boisbriand

Organismes sportifs :

A.B.C.B.
Association de balle-molle mineure de Boisbriand
Association de baseball mineur de Boisbriand
Association de hockey mineur de Boisbriand
Association de ringuette de Boisbriand
Club de karaté Shorin-Ryu de Boisbriand
Club de patinage artistique de Boisbriand
Club de ski Yahou ! de Boisbriand
FC Boisbriand (soccer)
Ligue amicale de sports pour adultes de Boisbriand

D'autoriser la greffière de la Ville à assumer la prime de base (211,86 \$ taxes incluses) pour chacun des organismes à même le budget des assurances générales sous sa responsabilité.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 194 00 420.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-12-692
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE –
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015 ET VERSEMENT DE LA QUOTE-
PART

ATTENDU le dépôt des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2015 de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2015 de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville prévoyant des revenus et dépenses de 23 222 605 \$;

D'autoriser le versement de la quote-part de la Ville au montant de 5 398 077 \$, imputable au code budgétaire 02 210 00 920.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-12-693
CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES MARINGOUINS ET DES MOUCHES
NOIRES PIQUEUSES 2015-2020 – ENTENTE INTERMUNICIPALE
CONCERNANT UN REGROUPEMENT D'ACHAT**

ATTENDU que la Ville de Boisbriand souhaite réintégrer le regroupement formé des villes de Blainville, Bois-des-Filion, Rosemère et Sainte-Anne-des-Plaines, en vue de l'octroi en commun d'un contrat pour le contrôle biologique des maringouins et des mouches noires piqueuses;
ATTENDU les articles 29.5 à 29.7 de la Loi sur les cités et villes concernant la conclusion d'ententes dans le but de demander des soumissions pour l'adjudication de contrats;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De demander l'adhésion de la Ville de Boisbriand à chacune des villes parties à l'entente en vue de l'octroi en commun d'un contrat pour le contrôle biologique des insectes piqueurs;

D'autoriser, le cas échéant, la Ville de Blainville à demander des soumissions pour et au nom du Regroupement;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer à signer un addenda à l'entente originale dont l'objet sera de renouveler l'entente originale pour un terme additionnel de cinq (5) ans et consigner l'adhésion de la Ville de Boisbriand et à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-12-694
MANDAT AUX PROCUREURS – CONTESTATION DE L'ÉVALUATION
FONCIÈRE PAR CENTRE COMMUNAUTAIRE RELIGIEUX HASSIDIQUE
ET LOWY ELIMELECH**

ATTENDU le dépôt de requête en contestation de l'évaluation foncière 2014-2015-2016 par Centre communautaire religieux Hassidique et Lowy Elimelech auprès du Tribunal administratif du Québec pour les immeubles identifiés selon les numéros de matricules au rôle d'évaluation de la Ville suivants :

- 7652-05-3381-0-00-0000 (SAI-M-230566-1410)
- 7552-78-2969-0-03-0000 (SAI-M-230564-1410)
- 7552-67-5058-0-00-0000 (SAI-M-230562-1410)
- 7553-31-9054-0-00-0000 (SAI-M-230574-1410)
- 7552-67-5059-0-00-0000 (SAI-M-230592-1410)
- 7552-78-2969-0-05-0000 (SAI-M-230596-1410)
- 7552-76-7037-0-00-0000 (SAI-M-230598-1410)
- 7552-78-2969-0-04-0000 (SAI-M-230600-1410)

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

DE.mandater Me Alain Longval, de l'étude Dunton Rainville, avocats, pour représenter la Ville auprès du Tribunal administratif du Québec dans le dossier de la contestation de l'évaluation foncière 2014-2015-2016 déposée par Centre communautaire religieux hassidique et Lowy Elimelech.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-12-695
ENTRETIEN ET SOUTIEN DE LOGICIELS – SIGNATURE D'UN
CONTRAT D'ENTRETIEN**

ATTENDU que le contrat d'entretien de logiciels avec le fournisseur PG Solutions viendra à échéance le 31 décembre 2014;

ATTENDU qu'en vertu des dispositions de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes, ce type de contrat peut être reconduit sans demande de soumissions;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'accepter l'offre de PG Solutions inc. au montant de 38 533,87 \$ toutes taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, pour l'entretien des logiciels suivants :

- Gestion du territoire Permis
 Urbanisme
 Qualité des services
 Gestion de la carte
 Place d'affaires
 Mobilité

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 170 00 414.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-12-696
ENTRETIEN ET SOUTIEN DE LOGICIELS – SIGNATURE D'UN
CONTRAT D'ENTRETIEN**

ATTENDU que le contrat d'entretien de logiciels avec le fournisseur Acceo Solutions viendra à échéance le 31 décembre 2014;

ATTENDU qu'en vertu des dispositions de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes, ce type de contrat peut être reconduit sans demande de soumissions;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'accepter l'offre de Acceo Solutions inc. au montant de 74 363,34 \$ toutes taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, pour l'entretien des logiciels suivants :

- Cour municipale – UniCité – 18 858,99 \$ toutes taxes incluses;
- Gestion financière – 55 504,34 \$ toutes taxes incluses;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 170 00 414.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-12-697
ENTENTE POUR L'UTILISATION DU CENTRE DE MULTIRECYCLAGE**

ATTENDU l'entente intervenue avec la Ville de Sainte-Thérèse ayant trait au Centre de multirecyclage de matériaux secs (déchetterie municipale) signée le 14 mars 2001, effective le 1^{er} décembre 2000 et renouvelable aux cinq ans;

ATTENDU que cette entente reconduite automatiquement viendra à échéance le 1^{er} décembre 2015;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Ville de renégocier certaines clauses de l'entente;

ATTENDU que la Ville doit informer la Ville de Sainte-Thérèse de ses intentions au plus tard le 31 août précédent la date d'expiration;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'informer la Ville de Sainte-Thérèse de l'intention de la Ville de Boisbriand de mettre fin à l'entente intervenue le 14 mars 2001 ayant trait au Centre de multirecyclage de matériaux secs (déchetterie municipale);

Nonobstant le paragraphe précédent :

DE mandater le directeur général de la Ville, monsieur René Lachance, pour analyser avec ses pairs de la Ville de Sainte-Thérèse, les opportunités de négocier de nouvelles modalités d'utilisation de ce service à la satisfaction des deux parties.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-12-698
AUTORISATION PERMANENTE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
MUNICIPAL – 109, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE (FRAIS DE LA
FERME) - SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la greffière ou la greffière adjointe à signer une « Autorisation permanente d'occupation du domaine public municipal » permettant d'occuper une partie du lot 3 006 329 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie de 58,6 mètres carrés avec Corporation de gestion trois M (Frais de la ferme), pour une période de cinq (5) ans soit du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2019, pour une somme annuelle de 478,76 \$ plus taxes non indexable.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-12-699
AUTORISATION PERMANENTE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
MUNICIPAL – 114-118A, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE (GESTION
GAVICA) - SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la greffière ou la greffière adjointe à signer une « Autorisation permanente d'occupation du domaine public municipal » permettant d'occuper une partie du lot 3 006 451 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie de 117,06 mètres carrés avec Gestion Gavica inc, pour une période de cinq (5) ans soit du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2019, pour une somme annuelle de 682 \$ plus taxes non indexable.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-12-700
SIGNATURE D'UNE ENTENTE – RÉCUPÉRATION DES APPAREILS
ÉLECTROMÉNAGERS ET DES HALOCARBURES

ATTENDU que l'entente relative à la récupération des appareils électroménagers et des halocarbures avec « Grenier populaire » se termine le 31 décembre 2014;

ATTENDU que « Grenier populaire » est un organisme communautaire à but non lucratif qui se spécialise dans la récupération de meubles et d'appareils électroménagers pour vente à prix modique;

ATTENDU que «Grenier populaire» doit respecter les lois gouvernementales pour se départir des halocarbures contaminés selon les normes en vigueur et qu'il offre déjà un service de qualité sur le territoire boisbriannais.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer une entente avec Grenier Populaire, pour la récupération des appareils électroménagers et des halocarbures sur le territoire de la Ville, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, pour une somme de 2 046,70 \$.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 420 40 535.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-12-701
RAPPORT ANNUEL 2013 - BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU l'importance de la bibliothèque publique comme acteur social au sein de notre collectivité;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand investit annuellement plus de 900 000 \$ dans la bibliothèque depuis plusieurs années, dont une partie du budget d'acquisition de documents est liée au plan stratégique;

ATTENDU la pertinence de prendre connaissance de l'état de la situation de la bibliothèque dans un contexte nécessitant un agrandissement.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE prendre acte du dépôt du document « Rapport annuel 2013 » de la bibliothèque de Boisbriand, préparé par Monsieur Stéphane Legault, bibliothécaire en chef, daté du 7 octobre 2014.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-12-702
AUTORISATION – TOURS DE CALÈCHE**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser mesdames Mélina O'Farrell et Ginette Lavictoire à tenir une activité familiale de tours de calèche, le 27 décembre 2014 de 18 h à 19 h 30, dans le secteur résidentiel situé au sud-ouest du boulevard de la Grande-Allée.

DE transmettre la présente résolution à la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-12-703
APPUI – COMPENSATION POUR L'INSTALLATION DE LIGNES DE
TRANSPORT D'ÉNERGIE**

ATTENDU que les villes dites périphériques et moins urbanisées possèdent souvent un vaste territoire agricole ou forestier sans obstacle majeur, propice à l'installation de lignes de transport d'énergie telles les lignes hydro-électriques à haute tension, les oléoducs, les gazoducs et autres;

ATTENDU que les opérateurs de ces services préfèrent utiliser ce genre de territoire sans obstacle pour implanter ces grandes infrastructures plutôt que les territoires fortement urbanisés;

ATTENDU que le passage de ces infrastructures affecte grandement le paysage du territoire et que ce dommage est permanent et irréversible;

ATTENDU que ces villes dites périphériques ne retirent pratiquement aucun bénéfice de l'implantation de ces installations;

ATTENDU que la fiscalité des municipalités est basée sur la taxation des immeubles et qu'aucun bâtiment ne peut être construit sur l'emprise occupée par une ligne de transport d'énergie résultant en un potentiel manque à gagner;

ATTENDU que le principe de compensation pour dégradation du paysage est déjà instauré par la compensation des municipalités ou MRC dans le cas de l'implantation des éoliennes et des lignes électriques à haute tension;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'appuyer la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines dans sa requête pour qu'une compensation monétaire forfaitaire soit versée à chacune des municipalités recevant ce genre d'infrastructures en dédommagement pour le manque à gagner en impôt foncier et la perte de jouissance de son paysage naturel, élément de son économie locale selon le principe suivant :

- Cent mille dollars (100 000 \$) du kilomètre linéaire pour les premiers dix kilomètres dans chaque municipalité;
- Cinquante mille dollars (50 000 \$) du kilomètre linéaire pour les dix kilomètres suivants dans chaque municipalité;
- Vingt mille dollars (20 000 \$) du kilomètre linéaire pour le reste des kilomètres dans chaque municipalité;

D'établir ce forfaitaire pour l'année 2014 et qu'il soit indexé par la suite chaque année selon l'indice du coût de la vie selon l'année d'implantation de l'infrastructure publique;

DE demander à la Communauté métropolitaine de Montréal de donner son appui à cette demande pour que cette politique soit défendue par l'Union des municipalités du Québec et la Fédération des municipalités du Québec et qu'elle soit mise en place par le Gouvernement du Québec, effective en 2014;

DE transmettre une copie de la présente soit envoyée à la Communauté métropolitaine de Montréal, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-12-704
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'accorder un don et/ou subvention aux organismes suivants, au bon vouloir du conseil, à savoir :

A) 450 \$ à l'Office municipal d'habitation de Boisbriand pour la fête de Noël 2014;

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991;

B) 1 000 \$ à l'Association des employés du Service des travaux publics de la Ville de Boisbriand, conformément au protocole d'entente intervenu entre la Ville et l'Association, le 3 mai 2007 pour la mise en œuvre du projet de récupération et recyclage de métaux et matériaux plastiques aux ateliers municipaux.

D'imputer les dépenses au poste budgétaires 02 420 50 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-12-705
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET CARREFOUR DU
CAPITAL HUMAIN – ADHÉSION 2015**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser le paiement de la cotisation annuelle à l'Union des municipalités du Québec, au montant de 24 222,49 \$ plus les taxes applicables, cette somme étant imputable au code budgétaire 02 110 00 494 et se détaillant comme suit :

A) 13 922,49 \$ plus les taxes applicables, représentant la cotisation annuelle pour l'année 2015 basée sur le décret de population du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en 2014;

B) 10 300 \$ plus les taxes applicables, représentant la tarification annuelle pour l'année 2015 au Carrefour du capital humain.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-12-706
FADOQ LAURENTIDES – ADHÉSION 2015**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE renouveler l'adhésion à la FADOQ (Fédération de l'âge d'or du Québec) des Laurentides comme membre associé municipal, en payant la cotisation annuelle pour l'année 2015 au montant de 550 \$.

DE réserver, au bon vouloir du conseil municipal, un espace publicitaire dans le programme officiel 2015 des Jeux d'hiver 50 + pour l'impression du logo de la Ville de Boisbriand au montant de 100 \$.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 710 06 494.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-12-707
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois d'octobre 2014 montrant un total mensuel de 5 082 509 \$ et un cumulatif de 69 478 979 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-12-708
TOPONYMIE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'attribuer l'odonyme « place Komarno » à la voie publique située sur le lot 4 100 940, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-12-709
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES AU MUR – QUALINET – 4320, BOULEVARD DE LA
GRANDE-ALLÉE – ZONE I-1 473**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2014 portant le numéro R-14-CU-2424 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet «Qualinet» au 4320, boulevard de la Grande-Allée, dans la zone I-1 473 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée à la description et simulation visuelle de l'enseigne murale, préparées par la firme Posimage, datées du 14 octobre 2014, no plan JLH-2014-406-1^E.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-12-710
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES AU MUR – ROGERS – 2655, RUE D'ANNEMASSE – ZONE
C-3 405**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2014 portant le numéro R-14-CU-2415 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'à la Politique d'affichage du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand; la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Rogers » au 2655, rue d'Annemasse, dans la zone C-3 405 et plus amplement détaillée à la description et simulation visuelle des enseignes, préparées par International Neon, dernière révision en date du 30 octobre 2014.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-12-711
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE MURALE – ZEN MASSOTHÉRAPIE – 27, CHEMIN DE LA
GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 108

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2014 portant le numéro R-1—CU-2416 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Zen Massothérapie » au 27, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 108 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée à la description et simulation visuelle de l'enseigne murale, préparées par Le monde des mots, datées du 9 octobre 2014.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-12-712
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – MICROBRASSERIE GOUDALE – 4535,
BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE – ZONE C-2 453

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2014 portant le numéro R-14-CU-2417 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Microbrasserie Goudale » au 4535, boulevard de la Grande-Allée, dans la zone C-2 453 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée à la description et simulation visuelle de l'enseigne murale, préparées par Gravure Mille-îles, datées du 22 octobre 2014.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-12-713
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – COUTURE ÉCLAIR – 37, CHEMIN DE LA
GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 108**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2014 portant le numéro R-14-CU-2418 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Couture Éclair » au 37, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 108 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée à la simulation visuelle, profils et détails, préparés par Le Grand Lettreur et révisés en date du 22 octobre 2014.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-12-714
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES AU MUR – DEMILEC – 870, BOULEVARD DU CURÉ-BOIVIN
– ZONE I-2 131**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2014 portant le numéro R-14-CU-2419 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Demilec » au 870, boulevard du Curé-Boivin, dans la zone I-2 231 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée à la simulation, description et coupe de enseignes, préparées par Enseignes Barbo, nommées DEMILEC, datées du 21 octobre 2014 et comportant 3 pages.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-12-715
REFUS – ENSEIGNE AU MUR - AIRMÉTIC SOYA – 870, BOULEVARD
DU CURÉ-BOIVIN – ZONE I-2 131**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE refuser la demande de certificat d'autorisation d'enseigne nommée « Airmétic soya » décrit à la demande conjointe de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Demilec » au 870, boulevard du Curé-Boivin, dans la zone I-2 231 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée à la simulation, description et coupe de enseignes, préparées par Enseignes Barbo, nommées DEMILEC, datées du 21 octobre 2014 et comportant 3 pages.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-12-716
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE SUR POTEAU – CLINIQUE DENTAIRE CAROLINE
PROVENCHER - ZONE C-2 106-1**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2014 portant le numéro R-14-CU-2420 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Clinique dentaire Caroline Provencher » au 114-118A, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 106-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée à la description et simulation de l'enseigne sur poteau, préparées par Gravure Mille-Îles, datées du 24 octobre 2014.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-12-717
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – KINOVA – 6110, RUE DORIS-LUSSIER – ZONE
I-2 481**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2014 portant le numéro R-14-CU-2422 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Kinova » au 6110, rue Doris-Lussier, dans la zone I-2 481 et plus amplement détaillée à la description et simulation visuelle de l'enseigne murale préparées par Les Enseignes Professionnelles, datées du 22 octobre 2014.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-12-718
APPROBATION - PERMIS DE CONSTRUCTION, D'AMÉNAGEMENT
PAYSAGER ET D'ESPACE TAMPON – 3100 À 3110, AVENUE MOÏSHE –
ZONE R-3 513**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2014 portant le numéro R-14-CU-2425 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction et d'aménagement paysager pour un

bâtiment multifamilial isolé de 6 unités de logements en copropriété divisé à être implanté au 3100 à 3110, avenue Moïshe, sur le lot 4 100 909, dans la zone R-3 513 du Règlement RV-1441 sur le zonage, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Une série de plans d'architecture, préparés et signés par Michel Anastasiu, architecte, portant le numéro de projet 2014 04 17, datés du 20 octobre 2014, comprenant les planches 1 à 8;
- Deux (2) perspectives couleur (avant et arrière) préparées par Illustra ;
- Un projet d'implantation, préparé par Jean Godon, arpenteur-géomètre, daté du 18 octobre 2014 et portant le numéro de minute 10895;
- Échantillons des matériaux ;
- Plan d'aménagement paysager et plantation, préparé par Marjorie Nadon désigner, en date du 20 octobre 2014.

Le tout conditionnellement à la signature d'une entente avec le Service du génie pour l'installation de conteneurs semi-enfouis pour la collecte des ordures et du recyclage.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-12-719
APPROBATION - PERMIS DE CONSTRUCTION – AGRANDISSEMENT
INDUSTRIEL – MAS INDUSTRIES INCL – 3625 AVENUE DES GRANDES
TOURELLES – ZONE I-1 404**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2014 portant le numéro R-14-CU-2426 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction (agrandissement) pour MAS Industries inc. implanté au 3625, avenue des Grandes Tourelles, dans la zone I-1 404 du Règlement RV-1441 sur le zonage, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Plan d'architecture, préparé par NEUF Architecte, révisé en date du 24 novembre 2014;
- Simulation visuelle de l'agrandissement, datée du 20 novembre 2014;
- Plan d'implantation par Denis Deslauriers, arpenteur-géomètre, minute 16518, daté du 10 novembre 2014;
- Panneau d'échantillons des matériaux.

Le tout conditionnel :

- au dépôt d'une garantie bancaire de 50 000 \$ sous forme de chèque certifié, traite bancaire ou lettre de garantie irrévocable pour compléter l'aménagement paysager du terrain et de l'espace tampon, notamment en bonifiant l'aménagement paysager par une autre essence d'arbre feuillu;
- au dépôt d'un nouveau plan d'aménagement paysager présentant une bonification de la végétation du côté de la bande riveraine.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-12-720
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES - RV-1497**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport d'engagements temporaires pour le mois de novembre 2014, tel que dressé en vertu du Règlement RV-1497.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-12-721
ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ - SCFP**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant, à savoir :

| | |
|---|--|
| Catherine Salicco Maxime Cool-Lévesque | Animateurs spécialisés au Service des loisirs à compter du 3 décembre 2014, le tout en respect avec l'annexe D, section D-1e de la convention collective SCFP; |
| Anne-Frédérique Laporte Stéphanie St-Jean Geneviève Wérotte | Responsables adjoints au Service des loisirs à compter du 20 avril 2015, le tout en respect avec l'annexe D, section D-1e de la convention collective SCFP; |
| Maryane Boucher | Responsable au Service des loisirs à compter du 11 janvier 2015, le tout en respect avec l'annexe D, section D-1e de la convention collective SCFP; |
| Sabrina Le Bouthillier | Responsable au Service des loisirs à compter du 26 janvier 2015, le tout en respect avec l'annexe D, section D-1e de la convention collective SCFP; |

| | |
|--|--|
| Céline Bélanger-Wauthier | Responsable au Service des loisirs à compter du 13 avril 2015, le tout en respect avec l'annexe D, section D-1e de la convention collective SCFP; |
| Philippe Rose | Responsable au Service des loisirs à compter du 2 février 2015, le tout en respect avec l'annexe D, section D-1e de la convention collective SCFP; |
| Édith Baron Jean-Sébastien Bélec Anne-Catherine Côté Alexandre Desmarais Kevin Desroches-Guertin Jacob Girard Michael Guimond David Lévesque Navid Parandeh Pier-Luc Primeau Daniel Talbot | Préposés sites et locaux au Service des travaux publics à compter du 23 novembre 2014, le tout en respect avec l'annexe D, article 2a) de la convention collective SCFP; |
| David Gaboury | Responsable des préposés sites et locaux au Service des travaux à compter du 23 novembre 2014, le tout en respect avec l'annexe D, article 2a) de la convention collective SCFP. |

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-12-722
NOMINATION – POSTE CADRE DE CONTREMAÎTRE, DIVISION DES ÉGOUTS ET DE L'AQUEDUC, PERMANENT À TEMPS COMPLET AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE nommer monsieur John Carroll au poste cadre de contremaître, division des égouts et de l'aqueduc, permanent à temps complet au Service des travaux publics à compter du 3 décembre 2014, le tout selon les conditions énumérées au formulaire de recommandation préparé par Madame Chantal Duranceau, directrice du Service des ressources humaines et de la paie, daté du 24 novembre 2014.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-12-723
ENGAGEMENT – STAGIAIRE DU BARREAU AU SERVICE JURIDIQUE

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser l'engagement de madame Marie-Li Bélisle à titre de stagiaire du Barreau, ce stage étant d'une durée de six (6) mois soit, du 29 octobre 2014 au 1^{er} mai 2015, selon les termes et conditions prévus au contrat signé avec la stagiaire ainsi que le contrat de stage – type de la corporation professionnelle du Barreau, ce stage étant effectué sous la supervision de Me Lucie Mongeau, avocate et greffière de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-12-724
PROGRAMME 0-5-30 – COMBINAISON PRÉVENTION VOLET
« EMPLOYÉ »

ATTENDU l'adoption du plan d'action du comité 0-5-30, volet « organisation » dans le cadre du Programme 0-5-30, par la résolution 2012-11-626, du 6 novembre 2012;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE prendre acte du dépôt du rapport du 24 novembre 2014 déposé par madame Chantal Duranceau, directrice du Service des ressources humaines et de la paie ainsi que du rapport du 24 novembre 2014 préparé par madame Mélanie Legault, conseillère en dotation et développement organisationnel.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-12-725
MESURE DISCIPLINAIRE 2014-04
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'entériner la mesure disciplinaire numéro 2014-04 prise à l'encontre d'un employé syndiqué au Service de sécurité incendie.

Adoptée

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Guignolée – Remercie les citoyens et les bénévoles – 25 000 \$ d’amassés;
- Magie des lumières de Noël – Inauguration le 3 décembre – Invite les citoyens à assister à la célébration devant la bibliothèque municipale;
- Séance d’adoption du budget – Lundi, le 15 décembre 2014;
- Retour sur le Prix Investissement décerné par la SODET à Groupe Montoni et Élopak;

COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Madame Lyne Levert, District Sanche

- Mentionne que la Ville traite les informations qu’elle possède de façon strictement confidentielle. Invite les citoyens à communiquer leurs numéros de téléphone pour bénéficier d’information en cas d’urgence;
- Patinage libre à l’aréna avec animation le 13 décembre prochain;
- Informe les citoyens qu’elle ne sera pas présente à la séance du 15 décembre prochain ayant pris un engagement avant la fixation de cette date;
- Joyeuses fêtes.

Monsieur Érick Rémy, District DuGué

- Application de Nez Rouge sur téléphone intelligent;
- Revient sur l’exposition des artisans de Boisbriand à la Maison du citoyen le mois dernier;
- Campagne de financement Sodarrid – Vente de biscuits préparés par l’équipe;
- Match de la LIMBO, le 14 décembre prochain à l’@dobase;
- Ouverture de 3 Amigos dans le Faubourg Boisbriand.

Madame Christine Beaudette, District Filion

- Journée internationale des personnes handicapées – Le 3 décembre 2014. Sur le site Web de la Ville un message sera diffusé et traduit en langage gestuel et sous-titré. Il est important que le Service de sécurité incendie connaisse où habitent les personnes souffrant de surdité pour pouvoir les alerter en cas d’urgence.

Monsieur Jonathan Thibault, District Dubois

- Guignolée et brunch du partage – Remercie les donateurs et les bénévoles.

Monsieur Daniel Kaeser, District Brosseau

- Interdiction de stationner dans la rue à compter du 15 novembre, quelque soit la température. La Ville a prévu des stationnements de débordement à 4 endroits sur le territoire;
- Collecte des ordures durant la période des fêtes – Les 24 et 31 décembre 2014 (collectes devancées d'une journée);
- Collecte des sapins – Le 12 janvier 2015;
- Conférence de monsieur Gilles Proulx sur la vie de Napoléon, le 13 janvier 2015 à 19 h 30 à la Maison du citoyen.

Monsieur Denis Hébert, District Labelle

- Barrage routier – Demande aux automobilistes de ralentir à l'approche des personnes affectées à la collecte;
- Opération Nez Rouge déjà en opération.

Monsieur Mario Lavallée, District Desjardins

- Guignolée – Les dons et denrées sont recueillis à l'église Notre-Dame-de-la-Paix;
- Brunch du partage du 7 décembre prochain – Invite les citoyens à y assister;
- Prix Investissement de la SODET remis à Groupe Montoni et Élopak de Boisbriand;
- Joyeuses fêtes.

Madame Lori Doucet, District Dion

- Guignolée – Remercie des citoyens d'avoir donné généreusement;
- Journée familiale à l'@dobase, le 18 janvier 2015 – Atelier de fabrication de bijoux;
- Mot de la fin sur la tolérance sociale.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur André Bordeleau
Articles 18 et 19

Monsieur Girard
Articles 12, 16, 17, 18, 19, 28 et 49

**RÉSOLUTION 2014-12-726
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE lever la séance à 21 h 57.

Adoptée